

En 1934, le Foreign Office instituait le British Committee for Relations with other Countries, devenu un an plus tard le British Council for Relations with other Countries, mieux connu sous l'appellation de "British Council". Depuis, cet organisme, unique en son genre, a été le principal vecteur de la diplomatie britannique dans le domaine culturel. C'est au cours de la Seconde Guerre mondiale que le British Council s'est véritablement affirmé sur le plan international en établissant, au nom de la Grande-Bretagne, des contacts avec l'étranger. En 1946, le Foreign Office se dota d'un service de relations culturelles qui eut pour mandat de définir les orientations et le champ de compétence du conseil, et d'administrer son budget. Organisme presque autonome, le British Council entretient avec le gouvernement des rapports souvent très complexes. Au moment de sa constitution en 1940, il fut décidé que cet organisme, devenu personne morale, serait dirigé par un comité directeur regroupant au moins 15 et au plus 30 membres, le président, le vice-président et le directeur général ne pouvant être nommés qu'avec l'approbation des autorités. Huit des membres du comité sont désignés par les ministres, lesquels doivent tenir compte de la nécessité d'inclure parmi eux des représentants du Foreign and Commonwealth Office, de la Development Administration, du ministère de l'éducation et des sciences, ainsi que du ministère de l'industrie et du commerce. Quant aux autres, il appartient au comité même de les choisir au sein des milieux universitaire et littéraire, du monde des arts, des sciences et des syndicats, ainsi que de toutes les formations politiques qui siègent à la Chambre des communes. Le Conseil est secondé dans ses fonctions par nombre de comités consultatifs composés d'éminents représentants du monde de l'éducation, des arts, des sciences et des professions libérales.

Plus du tiers du budget annuel du Conseil, de l'ordre de 50 millions de livres sterling, puisé presque entièrement à même les deniers publics, est affecté aux activités liées au secteur de l'éducation, alors que le reste sert à l'entretien d'autres types de relations culturelles. Le trésor exerce un contrôle relativement serré sur le budget du Conseil pour s'assurer que ce dernier respecte les mêmes règles et normes administratives que les ministères. Malgré tout, le gouvernement reconnaît au Conseil une marge de manoeuvre appréciable.

A l'heure actuelle, l'enseignement de l'anglais, les subventions, les campagnes d'information et de publicité et les services éducatifs, ainsi que la promotion des arts comptent parmi les principales activités du Conseil. Celles-ci se partagent essentiellement en deux volets. Il y a tout d'abord la "politique d'ouverture sur l'étranger" qui permet aux sommités britanniques du monde de l'éducation, des sciences, des professions libérales et des arts de faire de brefs séjours à l'étranger pour y rencontrer leurs homologues et s'entretenir avec eux de questions d'intérêt commun, pour échanger des vues sur les programmes d'enseignement et pour donner des conférences. Quant à la "politique intérieure", elle est appliquée à une échelle beaucoup plus vaste. Les personnes qui séjournent en Grande-Bretagne, que ce soit pour poursuivre des études, effectuer des recherches, se perfectionner ou simplement à titre d'observateurs peuvent bénéficier de divers services, autrement dit recevoir une aide financière, et recourir aux services de logement, de déplacement et de consultation pour le choix des programmes. Le Conseil est convaincu que de tels échanges, qui reposent sur une communauté d'intérêts professionnels ou autres, peuvent avoir une grande incidence et constituer l'un des plus sûrs moyens de servir les intérêts de la Grande-Bretagne et de promouvoir l'entente entre les nations.